

\*\*\*

GROUPE COMMUNISTE ET ELUS DU PARTI DE GAUCHE  
AU CONSEIL DE PARIS

NOVEMBRE 2013 :  
LA SYNTHÈSE

\*\*\*

## Sommaire

\*\*\*

### *Conseil de Paris des 12 et 13 novembre 2013*

\*\*\*

Avant-propos	<i>page 3</i>
Intervention de Ian Brossat sur les orientations budgétaires	<i>page 4</i>
Intervention d'Hélène Bidard sur la Communication du Conseil Parisien de la Jeunesse	<i>page 7</i>
Intervention de Ian Brossat sur le Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur du Marais	<i>page 9</i>
Question d'actualité d'Emmanuelle Becker relative à la redéfinition des quartiers Politique de la Ville	<i>page 10</i>
Vœux et amendements	<i>page 11</i>

\*\*\*

\*\*\*

## AVANT-PROPOS

---

Chers ami-e-s,

Les politiques d'austérité conduites par le gouvernement frappent durement les femmes et les hommes qui vivent et travaillent à Paris, à commencer par les ménages les plus modestes. C'est pourquoi, à l'heure du débat sur les orientations budgétaires, nous avons souhaité que la Ville de Paris se pose en rempart, pour améliorer concrètement la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens.

Ainsi, comme une réponse immédiate aux hausses d'impôt décidées par le gouvernement, la majorité municipale s'apprête à investir dans une batterie de mesures visant à atténuer leur effet. Cela passe par des prestations sociales dont bénéficieront en premier lieu les familles sans ressources, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap.

Mais parce que nous savons que nous ne pouvons pas nous arrêter là, le groupe Communiste et élus du Parti de gauche a obtenu des avancées pour les services publics. L'engagement de la Ville se fait sentir, en particulier pour la petite enfance, mais aussi pour le logement, qui reste la grande priorité de notre collectivité.

Les interventions et les vœux du groupe, que je vous invite à retrouver dans ce document témoignent de notre refus d'abandonner notre ville aux spéculateurs et aux entreprises privées. C'est l'engagement de notre majorité dans un budget qui doit beaucoup aux combats que nous menons.

Bien fraternellement,

Ian Brossat  
Président du Groupe PCF-PG

\*\*\*

\*\*\*

## INTERVENTION DE IAN BROSSAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire, chers collègues,

Dans la toute dernière ligne droite de ce mandat, notre plus grande faute serait de faiblir ou de se résigner – de renier ces treize dernières années qui ont considérablement changé notre ville. Ce serait d'autant plus une faute que la conjoncture nationale et internationale est difficile, et que les Parisiennes et les Parisiens continuent de souffrir de la crise. Ce serait d'autant plus une faute, également, que les orientations budgétaires nationales s'enlisent dans une austérité dramatique pour les plus fragiles, pour les précaires, pour tous ceux qui n'ont que l'Etat pour leur tendre la main.

Dans votre communication, Monsieur le Maire, vous dressez un bilan de l'action de la majorité municipale depuis 2008, et je voudrais vous emboîter le pas. Car à mon sens, ce bilan démontre deux choses essentielles : la voie particulière choisie par la ville de Paris pour répondre au contexte économique et social national, une voie dans laquelle elle persiste avec raison – ainsi que certaines limites qu'elle s'impose à elle-même et qui l'entravent, des limites qu'il est désormais urgent de repousser si les Parisiennes et les Parisiens nous accordent encore leur confiance jusqu'en 2020.

Pour un grand nombre de nos compatriotes, l'alternance politique de 2012 n'a pas eu les effets escomptés. La détestable politique d'austérité initiée par la droite est loin d'être terminée, et la ville de Paris est toujours une irréductible ambitieuse dans ce contexte national frileux.

Ce n'est pas moi qui attribue pour le plaisir ce qualificatif d' « ambitieuse » à la ville, c'est la Chambre Régionale des Comptes, dans le rapport qu'elle nous soumet et sur lequel nous reviendrons par ailleurs. On ne reproche généralement pas à cette institution ses excès d'enthousiasme ou son goût pour l'exagération. Et le constat qu'elle fait de notre ambition collective, ces orientations budgétaires le démontrent dans la continuité de nos précédents budgets. En décembre, nous aurons achevé un programme de mandature exigeant, avec notamment plus de 4500 places en crèches livrées, 30 hectares d'espaces verts, des équipements culturels et sportifs sur tout le territoire municipal et surtout la barre atteinte des 20 % de logement social, six ans avant la date prescrite par la loi. En investissement, Paris s'engage pour plus d'1,4 milliards d'euros en 2014, confirmant une moyenne équivalente d'investissements annuels depuis 2008 – qu'il faut rapporter aux petits 750 millions d'euros qu'investissait annuellement la droite entre 1995 et 2001. Un investissement à la hauteur de son manque d'ambition à elle.

Je voudrais devancer d'ailleurs l'irritation de nos collègues de l'UMPPA et du centre : je les entends déjà hululer au dérapage budgétaire, comme d'habitude, alors pourtant qu'après le quinquennat de Nicolas Sarkozy, ils ont gagné le droit de se taire sur ce sujet. Au siècle dernier, quand monsieur Legaret était l'adjoint de Monsieur Tibéri, la droite faisait déjà de l'austérité sans qu'elle n'en sût rien, comme Monsieur Jourdain, au point d'ailleurs de ne plus faire grand-chose tout court. Encore une fois, ce n'est pas mon amour de l'hyperbole qui s'exprime ici, c'est la Chambre Régionale des Comptes qui le dit dans son fameux rapport, page 22 : la moyenne annuelle des investissements entre 1995 et 2001, je cite, « ne suffisait pas à répondre aux besoins ».

Car le niveau d'investissement est un excellent révélateur d'ambition et de détermination. Ceci étant dit, et j'y reviendrai, le groupe communiste et élus du parti de gauche a toujours regretté que l'on bride ces investissements au titre d'une orthodoxie budgétaire incompatible avec l'urgence sociale. Et que l'on se tranquillise : la Chambre Régionale des Comptes loue, comme l'on pouvait s'y attendre, l'autofinancement de la collectivité – elle n'est donc pas devenue communiste sans s'en rendre compte. C'est en effet avec un endettement faible que ce mandat s'achève, de 41 %, à la fin de l'année

2012, contre une moyenne de 78% pour les communes de plus de 100 000 habitants – sachant que Marseille, que la droite gère encore, culmine à 163 %.

Et justement, en regardant les annexes de ces Orientations Budgétaires, l'actualité politique récente me rappelle surtout qu'à Paris, nous ne recourons pas aux Partenariats Public-Privé pour financer nos investissements. En juillet 2010, notre groupe avait protesté avec beaucoup d'énergie contre le seul projet de la collectivité de conclure un PPP au moment de la mise en conformité des écoles parisiennes avec le plan climat. Il s'agissait d'une expérimentation qui n'a d'ailleurs pas été étendue par la suite à l'ensemble des établissements – et c'est heureux. Nous avons dit à l'époque notre refus catégorique d'asservir les Parisiens à ce rendement spéculatif en faveur notamment des entreprises qui lorgnent sur le business vert. Cela ne vous rappelle rien ? Les turpitudes qu'engendrent le contrat passé avec la société Ecomouv', que le gouvernement de Monsieur Fillon et ses ministres des transports et de l'écologie nous ont léguées, démontrent l'irresponsabilité politique de ces PPP, leur nonchalance coupable s'agissant des deniers publics. Je sais la charité de nos collègues de droite, jamais avarés d'une bonne leçon de finances publiques à notre endroit au moment de nos débats budgétaires, et à l'endroit de la ville – et je suis sûr qu'ils savent que charité bien ordonnée commence avec soi-même. Alors, commencez.

Ceci étant rappelé, et pour en finir avec le chapitre des investissements de la collectivité, je voudrais dire que l'équilibre annoncé dans la communication est révélateur de nos préoccupations et des attentes des Parisiens : logement (27%), urbanisme et cadre de vie (18%), transports (17%), culture (13%), enseignement et innovation (13%), jeunesse et sport (7%), action économique et sociale (6%). Toutes choses égales par ailleurs, on ne retrouvera évidemment pas cette répartition au chapitre « investissements » du prochain budget de l'Etat – et ce n'est pas sans conséquence pour la façon dont s'articule avec lui notre action résolument de gauche à l'échelle de Paris.

Le groupe communiste et élus du parti de gauche veut insister sur le logement, encore une fois, la première préoccupation des habitants de notre ville. L'année prochaine, ce sont au moins 7000 nouveaux logements sociaux qui seront financés, dans le respect de ce que nous impose la loi SRU, avec six ans d'avance et malgré l'énorme retard constaté en 2001, à la fin du mandat de monsieur Tibéri. 407 millions seront consacrés au logement social en 2014, et c'est le minimum pour tenir notre objectif de 7500 nouveaux logements sociaux par an – pour une proportion de 30 % à horizon 2030. Par ailleurs, nous consacrons 12 millions à la lutte contre l'insalubrité, 1,6 millions à l'hébergement d'urgence, et l'objectif des 1000 logements de « louez solidaires » sera atteint. Enfin, Paris dispose aujourd'hui de 3,68 places d'hébergement pour 1000 habitants contre 1,68 en Île de France. Oui, définitivement, Paris a bien changé depuis 2001. Nous y reviendrons en décembre, nous pensons qu'il faudra dès aujourd'hui porter le compte foncier à un niveau qui nous permette le rééquilibrage du logement social à l'échelle des vingt arrondissements. C'est probablement le plus grand défi de la prochaine mandature, pour en finir avec les baronnies de l'entre-soi et les ghettos de riches de l'ouest et du centre.

Pour conclure cette première partie de mon intervention, et pour dire encore une fois à quel point notre ville a changé depuis 2001, je veux dire quelques mots de nos dépenses sociales, et de la mise en place d'un véritable bouclier pour protéger les Parisiens de la crise qui continue de sévir. Ces dépenses sociales représentent 2,2 milliards d'euros par an, c'est-à-dire plus de deux fois plus que ce que la droite y consacrait en son temps. Autre temps, autre mœurs, n'est-ce pas ? Et je suis particulièrement heureux de voir qu'en 2014, nous apporterons ainsi un soutien direct au pouvoir d'achat des Parisiens en augmentant de 5 % les aides au logement pour près de 40 000 familles qui consacrent plus de 30 % de leurs revenus à leur loyer, ainsi qu'en appelant les bailleurs sociaux à stabiliser la progression des leurs, en actant une baisse des tarifs de 2 %, entre autres dans les cantines et les conservatoires, ou en relevant le seuil d'exonération de la taxe d'habitation.

Toutefois, je vous le disais en préambule, notre groupe considère qu'aujourd'hui, nos politiques ambitieuses sont bridées par une orthodoxie budgétaire d'un autre âge, qu'il n'est plus possible de tenir pour l'amour de son principe, alors que le contexte économique et social est à ce point difficile.

Nous ne nous sommes pas privés de le rappeler, tout le monde n'observe pas la même rigueur – et certains profitent de notre prudence excessive pour se faire reposer abondamment sur les épaules de la collectivité toujours davantage de charges. Du temps de la droite, l'Etat a ainsi contracté une dette très importante à l'égard des Parisiens, en accord avec les pratiques répétées du faux pas budgétaire et de la glissade des comptes publics en vigueur à l'époque. Nous nous sommes beaucoup battus pour dénoncer cette dette. Or aujourd'hui, la baisse des dotations se poursuit, à hauteur de 120 millions d'euros l'année prochaine, selon un mouvement d'ensemble qui menace par ailleurs l'égalité territoriale. Cette baisse est un coin qui s'enfoncé toujours plus profondément dans le socle des marges financières de la collectivité, à l'heure où il s'agit d'investir massivement pour venir en aide aux Parisiens. Dans le même temps, les dépenses de péréquations devraient augmenter de 65 millions d'euros pour atteindre 360 millions. Sachant enfin que le manque à gagner de la CVAE au regard de l'ancienne taxe professionnelle devrait atteindre 200 millions pour 2014, l'horizon se rapproche d'autant plus vite qu'on s'en tient à une stricte logique d'autofinancement. C'est déjà aujourd'hui et c'est aussi demain, pourtant, que les Parisiens ont besoin de plus d'équipements, de plus de logements, de plus de services. Et cela, parce qu'en 2001, la ville accusait un retard inimaginable en la matière. Considérant par ailleurs la raréfaction des friches et du foncier disponible pour la création notamment des équipements, et les coûts qui s'envolent, il devient incompréhensible d'attendre plus longtemps. Emprunter, c'est anticiper, c'est préparer l'avenir.

De manière parfois ubuesque, nous constatons d'ailleurs ce défaut d'anticipation au chapitre d'un autre réflexe dogmatique avec lequel il s'agit de rompre, celui de la stabilité des personnels. La logique du redéploiement est loin d'être infinie, et depuis plusieurs mois, nous constatons de plus en plus la lassitude et la fatigue des agents qui y sont confrontés. Le don d'ubiquité n'est malheureusement pas accordé aux personnels de la collectivité, et les nouveaux équipements municipaux ont besoin de créations de postes pour pouvoir fonctionner. Aujourd'hui, les seules augmentations de charges concernant les personnels tiennent à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et à la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de catégorie C en 2014. Le groupe communiste et élu du parti de gauche vous le dit solennellement : nous ne pouvons plus continuer comme cela. Ouvrir plus d'équipements à personnel constant, aujourd'hui, c'est augmenter la charge de travail des agents, dégrader leurs conditions de travail et nuire à la qualité d'accueil de nos services. Il y a une même urgence à rompre avec le dogme de la stabilité des effectifs qu'à rompre avec l'orthodoxie de l'autofinancement. Cette urgence, c'est la crise. Pendant des années, nous avons combattu l'idéologie de la droite qui martelait qu'en supprimant des fonctionnaires, on résolvait tous les problèmes : on voit aujourd'hui la désorganisation terrible des services de l'Etat alors même que les Français en ont particulièrement besoin.

C'est ainsi que je voudrais d'ailleurs conclure cette intervention. Depuis 2001, le logement et les politiques sociales sont au cœur de l'action de la ville. Pourquoi ? Parce que la spéculation immobilière a battu tous les records et qu'une crise économique et sociale terrible frappe les Parisiens. Le logement, l'emploi, le pouvoir d'achat sont en crise. L'horizon des Parisiens s'est rapproché au point qu'il s'est refermé pour un grand nombre d'entre eux. Or c'est à nous de repousser ce mur. C'est à la collectivité d'élargir leur horizon. Ne considérons surtout pas le problème à l'envers : ce qui doit dicter nos efforts, ce sont les besoins des Parisiens – ce n'est pas un dogme, ce n'est pas une orthodoxie. La ville possède des marges financières, elle doit agir. Les besoins auxquels nos politiques sociales entendent répondre sont indiscutables. Il ne s'agit pas pour nous de combattre la précarité et le malheur au meilleur coût et du moins mal possible, il s'agit de les combattre tout court – et de les vaincre toujours davantage. C'est à ce moment-là qu'elle coûtera le moins cher.

Je vous remercie.

## INTERVENTION D'HELENE BIDARD SUR LA COMMUNICATION DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Monsieur le Maire, chers collègues,

Avant toute chose, je tiens au nom de notre groupe, à saluer les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse pour leur implication dans la vie démocratique de notre ville et saluer leur engagement qui contribue à faire vivre la démocratie participative à Paris. Dans le cadre de cet engagement, vous avez réalisé notamment un travail sur la place des femmes dans l'espace public et un autre sur Paris métropole, thèmes qui sont tout 2 au cœur des préoccupations des élus communistes et du parti de gauche. Je tiens pour cela aussi à saluer votre travail.

Vous avez aujourd'hui votre communication sur l'entrepreneuriat des jeunes à Paris. Je voudrais tout d'abord partager avec vous ce constat de la situation alarmante de l'emploi des jeunes. L'emploi est la première inquiétude des Français. Fin juillet, un peu plus de 185 000 parisiens étaient à la recherche d'un emploi. La crise économique a fait atteindre au chômage des taux record. Comme vous le décrivez justement, ce contexte économique impacte tout particulièrement les jeunes, dont le taux de chômage est bien supérieur à la moyenne. La discrimination à l'emploi fait que même diplômé, un jeune connaît aujourd'hui en moyenne une période de 10 ans de précarité entre la fin de ses études et son premier emploi stable. L'enchaînement des stages et des CDD fragilise les parcours de vie et précarise les déroulements de carrières, précarité qui tire l'ensemble du monde du travail vers le bas.

Vous notez également, à juste titre, qu'un fossé existe dans l'engagement entrepreneurial, entre les jeunes les plus diplômés et ceux avec peu ou pas de formation. Plus largement, on constate que ce fossé existe dans tous les domaines de l'emploi. Le diplôme reste en effet à l'heure actuelle, la meilleure protection contre le chômage. Il est donc plus nécessaire que jamais de permettre à chaque jeune d'accéder à une formation initiale de qualité. Mais il faut aussi repenser la formation continue comme un enjeu de premier plan. Nous proposons que soit effectué un inventaire systématique fin des besoins immédiats et prévisionnels d'emploi et de formation des parisiens. Il servirait de base à la tenue d'une conférence annuelle de sécurisation de l'emploi et de la formation à Paris réunissant les représentants des salariés, les associations, les élus, les employeurs, le système bancaire et financier, l'État. Cette conférence serait chargée d'élaborer un objectif chiffré annuel de créations d'emplois à réaliser, permettant de faire reculer en pratique le chômage. Notre objectif c'est un emploi de qualité pour chacun.

Car si le chômage des jeunes a des conséquences sociales catastrophiques, il est en plus un véritable fléau économique puisqu'il empêche la jeunesse d'accéder au marché de l'emploi c'est se priver d'une richesse considérable.

Loin d'être étrangère à cette problématique, la question de l'entrepreneuriat est, et vous en faites la démonstration, une option bien souvent mise en avant depuis quelques années. Cependant, si elle peut être une piste intéressante, ou un choix de vie personnel, il est important de souligner qu'elle n'est pas un choix de politique publique en mesure de répondre aux enjeux que sont ceux du chômage de masse des jeunes, ni à la précarité. Seul 6% des autos entrepreneurs déclare plus de 1500 euros/ mois alors que pour 47% d'entre eux c'est 0 euros ! La précarité n'est pas un métier.

Le statut actuel des entrepreneurs comporte une grande part de risque voire de précarité. Il ne couvre aucun accident de la vie, et ne permet pas aux jeunes de faire valoir les droits élémentaires du code du travail. Je pense ici également aux femmes par exemple qui ne peuvent, sous ce statut, bénéficier de l'ensemble des droits liés aux congés maternités, essentiels à une véritable égalité femme / homme dans le monde du travail. Nous souhaitons que soit mieux encadrer les aides aux entreprises sur la base de critères sociaux mais également environnementaux. Plus de 1000 entreprises sont soutenues chaque année par la Ville de Paris : aides financières (garanties financières, prêts), aides à l'implantation d'entreprises étrangères, hébergement par le biais des incubateurs et des pépinières.

Nous proposons de mieux encadrer et conditionner ces aides pour veiller à ce qu'elles débouchent effectivement sur des créations d'emplois stables.

La thématique de l'entrepreneuriat est une préoccupation de la ville de Paris qui, à titre d'illustration, aura créé entre 2008 et 2014, 103.000 mètres carrés de pépinières.

La ville de Paris peut utiliser les leviers dont elle dispose (appels d'offres, aides diverses aux entreprises) pour promouvoir un emploi de qualité pour chacune et chacun. Mais le développement économique, dans notre ville, souffre lui aussi de la spéculation immobilière. Les commerces de proximité, les petites entreprises sont victimes de la flambée des prix de l'immobilier. Nous avons donc à agir encore.

Nous, élus communistes, soutenons la politique publique de la ville de Paris, dans ses aides à la création d'entreprise. Mais nous voulons cautionner notre soutien aux critères innovant d'un entrepreneuriat social et solidaire. Aujourd'hui se tourner vers un entrepreneuriat du 21<sup>ème</sup> siècle, c'est prendre en compte les impératifs sociaux et environnementaux. Dans cette perspective, développer l'économie sociale et solidaire nous paraît tout à fait primordial. Elle répond à la fois à une demande forte des usagers et des consommateurs, mais également à des préoccupations éthiques et durables. Dans les pépinières financées par la Ville, nous demandons qu'un quota soit réservé aux entreprises de ce secteur. Nous voulons de même que soit soutenu le développement des petites entreprises qui œuvrent dans tous les domaines culturels (théâtre, danse, arts plastiques, musiques, audiovisuels indépendants, petits éditeurs, diffusion culturelle, etc.) qui engageront des emplois culturels de qualité et participeront à la mise en place d'un tissu culturel de proximité indispensable.

Je voudrais également aborder les modes de financement, et les mécanismes financiers d'aide à la création d'entreprise, point sur lequel vous insistez dans votre communication. Il est vrai que le taux des prêts et les demandes de garantie des banques capitalistes excluent un grand nombre de jeunes souhaitant ouvrir un commerce ou créer une entreprise, et nous le regrettons. Néanmoins, pour dire vrai, nous ne sommes pas convaincus par le système des « Youth Banks », c'est le moins que l'on puisse dire :

Oui actuellement les banques ne jouent pas le jeu d'aide aux entreprises. Nous condamnons les jeux financiers des banques au détriment de l'aide à l'économie réelle et donc aux entreprises. Ce que nous dénonçons depuis longtemps, a sauté aux yeux de tous avec l'éclatement de la crise financière. Nombre de PME et TPE sont confrontées à des difficultés de trésorerie et se trouvent dans l'impossibilité d'investir ou d'embaucher compte tenu de la raréfaction du crédit, alors qu'au même moment les jeux boursiers battent leur plein. Il n'y a pas d'humanisation possible du système boursier dont le seul critère est la rentabilité maximale pour le risque minimal et l'utilisation massive de l'effet de levier du crédit. Au contraire, nous voulons des banques assises sur un principe d'entraide, avec pour seul objectif le développement économique, social et la protection environnementale. Nous ne voulons rien lâcher sur le fait que les pouvoirs publics doivent reprendre le pouvoir sur les banques. L'argent des banques c'est celui du travail de chacun, pas question de reculer devant cela. Et donc la solution pour nous n'est pas de laisser les banques tranquilles et de créer ailleurs des « Youth Banks ». La solution, à nos yeux, réside dans la création par les pouvoirs publics d'un « pôle public bancaire ».

Une telle structure présenterait plusieurs avantages. En premier lieu elle proposerait des crédits à des taux beaucoup plus bas, plaçant l'intérêt collectif au-dessus des logiques de rentabilité financière. Le pôle public bancaire associerait de plus les acteurs à son mode de gestion et orienterait le crédit vers les secteurs socialement productifs.

Ainsi, nous pourrions développer une forme d'entrepreneuriat moderne, répondant aux besoins de notre société en terme de solidarité, d'innovation écologique et apporter de vraies réponses aux enjeux sociaux et économiques de notre époque.

Je vous remercie.



## INTERVENTION DE IAN BROSSAT SUR LE PLAN DE SAUVEGARDE ET MISE EN VALEUR DU MARAIS

Monsieur le Maire, chers collègues,

C'est dur de parler après Mme Harel et un tel flot de paroles lumineuses, mais je vais essayer de me mettre à sa hauteur.

Je ne voudrais pas revenir de manière générale sur le P.S.M.V., j'imagine que Danièle Pourtaud le fera. Je voudrais revenir en particulier sur cet amendement, dont il est question depuis déjà deux interventions, qui porte sur la question du taux de production de logements sociaux dans le Marais. Vous déposez effectivement un amendement qui vise, pour être clair parce que vous l'habilitez avec des arguments multiples, à limiter la production de logements sociaux dans le Marais. C'est cela l'objectif de votre amendement, puisque vous voulez que, là où l'on aura des constructions neuves de plus de 800 mètres carrés, on ait non pas 30 % de logements sociaux, comme c'est prévu dans le cadre du P.S.M.V., mais 25 % de logements sociaux. C'est cela votre amendement.

Je dois dire que, pour plusieurs raisons, je trouve cela absolument atterrant et absolument affligeant, parce que vous avez beau tourner autour du pot, à chaque fois que vous le pouvez, à toutes les occasions que vous avez, vous faites en sorte qu'on ait moins de logement social à Paris. Et ce qui est quand même curieux, c'est que les arguments varient selon les quartiers. Dans les arrondissements du Nord, dans les arrondissements de l'Est, notamment dans l'arrondissement où je suis élu, le 18<sup>ème</sup>, vous nous dites : "Ah ! Là, on en a déjà beaucoup, des logements sociaux". Donc, au nom de la mixité sociale - *au nom la mixité sociale !* -, vous dites non aux logements sociaux dans les arrondissements du Nord et dans les arrondissements de l'Est. Dans les arrondissements de l'Ouest, notamment dans le 16<sup>ème</sup>, non seulement vous vous opposez aux logements sociaux mais parfois même, par la voix du maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement, qui est par ailleurs député, vous allez jusqu'à financer des associations qui s'opposent aux logements sociaux et qui vont jusqu'à faire un certain nombre de recours administratifs. Et le maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement l'assume et l'utilise comme un argument électoral.

On s'aperçoit que vous ne voulez donc pas des logements sociaux dans les arrondissements du Nord et de l'Est, vous n'en voulez pas non plus dans les arrondissements de l'Ouest et vous n'en voulez pas non plus dans les arrondissements du Centre, puisque vous proposez qu'au lieu d'en faire 30 % dans les parcelles où on pourra le faire, on en fasse 25 %. Vous êtes quand même extraordinaires. Parce que le logement social, au fond, avec vous, c'est "jamais" et c'est "nulle part" parce que, chaque fois, il y a un argument pour dire que vous n'en voulez pas.

Et puis, quand même... Je garde le meilleur pour la fin. Mais enfin, franchement, quand on apprend aujourd'hui qu'un élu de chez vous habite un logement social dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement, à deux pas du métro Saint-Paul, on se dit franchement que vous avez un toupet incroyable. Parce que le logement social, vous ne l'aimez pas, vous ne l'aimez jamais, sauf quand il s'agit d'habiter dedans ! Parce que c'est quand même cela, la réalité. Et vous devriez avoir honte de déposer des amendements pareils ! Franchement, commencez par regarder la situation dans laquelle vous êtes, avant de faire des leçons à la terre entière. C'est quand même cela, la réalité. Cela fait mal quand on la rappelle, mais c'est quand même cela. Et, à un moment donné, il faut être capable d'assumer.

Je vous remercie.

## QUESTION D'ACTUALITE D'EMMANUELLE BECKER SUR LA REDEFINITION DES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

Monsieur le Maire,

Le 19 février dernier, à l'issue du Comité interministériel des villes, le Premier ministre a entériné le principe d'une concentration des moyens de la politique de la Ville sur 1 000 quartiers jugés prioritaires, tandis que notre pays compte aujourd'hui 2 500 quartiers politique de la ville.

Selon les dernières annonces du Ministre, ce dimanche, les quartiers prioritaires seront ceux dont la moitié de la population vit avec moins de 11 250 euros par an.

Depuis 2001, la ville de Paris s'est engagée à structurer une politique de la ville ambitieuse pour agir contre les inégalités urbaines et sociales dans la Capitale. Je pense en particulier au travail efficace mené de 2001 à 2008 par mon amie Martine DURLACH.

On compte aujourd'hui 14 quartiers, situés dans les 10ème, 11ème, 13ème, 14ème, 17ème, 18ème, 19ème et 20ème arrondissements. Ce sont donc environ 300 000 Parisiennes et Parisiens qui vivent dans un quartier politique de la Ville où le nombre de personnes sous le seuil de bas revenus est deux fois plus élevé que dans le reste de la Capitale.

Depuis plusieurs années, nous faisons face à une diminution des crédits de l'Etat en direction de la politique de la Ville. Nous demandons au contraire un renforcement de ses interventions en faveur de la mixité et du lien social à Paris, dans un contexte de hausse continue du coût de la vie, de paupérisation d'une partie des habitants du parc social et d'augmentation du chômage.

Dans notre ville, la plus chère de France, les élus et les associations sont confrontés à la paupérisation d'une partie de la population ou encore à une explosion des besoins des familles en matière de mise à l'abri ou d'accès à un logement digne.

Le 24 janvier dernier, l'initiative « Quartiers en scène » dédiée à la politique de la Ville organisée au Centquatre, en présence du Ministre de la Ville et à laquelle vous avez participé, Monsieur le Maire, a rassemblé près de 2000 personnes. Parmi elles, de très nombreux acteurs du monde associatif qui ont manifesté leur détermination, leur attachement à la politique de la ville. Notons que la qualité du travail de ces acteurs associatifs a été particulièrement saluée à cette occasion.

Suite aux annonces gouvernementales, mon groupe a déposé, en mars dernier, un vœu en faveur du maintien de tous les périmètres politique de la ville à Paris et de tous les moyens dédiés.

La liste des quartiers politique de la Ville devrait être connue à l'issue du processus parlementaire et après concertation avec les collectivités, au Printemps prochain. Les très fortes inégalités de revenus des Parisiennes et des Parisiens, tout comme le soutien essentiel des dispositifs politique de la Ville à la mise en œuvre d'interventions ciblées dans les quartiers nécessitent de voir ces dispositifs renforcés.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous souhaiterions savoir quelles démarches vous entendez mener pour la reconnaissance des besoins parisiens en matière de politique de la Ville.

Je vous remercie.

\*\*\*

*Vœux et amendements du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche*

\*\*\*

**PETITE ENFANCE**

**Vœu relatif à l'abrogation du décret Morano**

Considérant que le décret du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans – dit « décret Morano » - a remis en question la qualité de l'accueil dans les établissements de petite enfance ;

Considérant que ce décret permet notamment d'abaisser la proportion de personnels qualifiés à 40% par équipe au lieu de 50% et de réviser les modalités de calcul des normes d'encadrement des enfants ;

Considérant la forte mobilisation des professionnels, des responsables syndicaux, des parents, ainsi que l'opposition des élus et de la Ville de Paris ;

Considérant l'annonce par Dominique Bertinotti, Ministre de la famille, à la fin de l'année 2012 de la prochaine abrogation de ce décret ;

Considérant la volonté de la municipalité parisienne de promouvoir un accueil de qualité dans l'ensemble de ses structures municipales et de constituer des équipes de professionnels qualifiés et en nombre supérieur aux normes dictées par le décret Morano ;

Sur proposition du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ministre abroge au plus vite le décret Morano.

**Le vœu est adopté.**

**Vœu relatif au statut et aux fonctions des Educateurs de jeunes enfants (EJE)**

Considérant que les Educateurs de jeunes enfants ont une formation de niveau Bac +3 et revendiquent de ce fait, depuis plusieurs années, une reconnaissance légitime en catégorie A ;

Considérant que cette reconnaissance aurait une incidence directe sur l'exercice de leur métier comme sur leur salaire et leur retraite ;

Considérant le manque d'EJE dans les établissements municipaux parisiens d'accueil de la Petite enfance avec le recrutement d'une EJE pour 40 enfants et près de 80 postes non pourvus ;

Considérant que le manque d'effectifs dans les établissements amène les EJE à suppléer au manque d'auxiliaires de puériculture et de ce fait à ne pas exercer pleinement leurs missions d'accompagnement des enfants et de suivi des équipes ;

Considérant la volonté de la municipalité parisienne de constituer des équipes de professionnels qualifiés et en nombre supérieur aux normes dictées par le décret Morano, pour l'accueil des enfants dans les établissements municipaux d'accueil de la petite enfance ;

Sur proposition du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu :

- Que le Maire soutienne auprès de la Ministre de la fonction publique la reconnaissance en catégorie A des éducateurs de jeunes enfants ;
- Que les EJE ne soient pas comptabilisés dans le ratio d'encadrement des enfants afin d'exercer pleinement leurs missions.

**Le vœu est retiré au profit d'un vœu de l'exécutif.**

**Vœu relatif à l'accueil d'urgence**

Considérant que le projet de règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance fait une place nouvelle à l'accueil d'urgence en précisant qu'il peut être pratiqué par les crèches collectives, les haltes-garderies, les jardins maternels et les jardins d'enfants ;

Considérant que le projet de règlement précise le champ des situations d'accueil d'urgence comme rendues nécessaires par des situations familiales graves ou de mise en cause de la sécurité des enfants ;

Considérant que ce type d'accueil peut nécessiter un accompagnement particulier des enfants et de leur famille, incompatible avec leur accueil en surnombre des autres enfants et un effectif inchangé ;

Sur proposition du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville réserve au moins une place d'accueil d'urgence par secteur géographique.

**Le vœu est rejeté.**

**Vœu relatif au manque de personnels remplaçants dans les établissements municipaux Petite enfance**

Considérant que la Ville a créé un pôle de remplacement de 126 agents de la Petite enfance pour répondre aux manques de personnels dans les établissements municipaux de la Petite enfance, suite aux fortes mobilisations des personnels et parents usagers ;

Considérant que ces 126 postes ne suffisent pas à garantir un nombre suffisant de personnels dans les établissements municipaux de la Petite enfance où le

manque de personnels amène parfois à demander aux parents de réduire leur fréquentation des établissements ;

Considérant que par manque de personnels, des agents en congés, en formation ou absents pour d'autres motifs ne sont pas remplacés au sein des structures ;

Considérant que les ouvertures de nouvelles structures et l'augmentation du nombre de place en crèche nécessitent une augmentation du nombre d'agents du pôle de remplacement ;

Considérant la nécessité de garantir un accueil de qualité dans les établissements de la Petite enfance ;

Considérant que les agents du pôle de remplacement sont soumis à des contraintes spécifiques sans contrepartie ;

Sur proposition du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que le volet de remplacement soit porté à 250 postes et que les agents qui assurent ces fonctions perçoivent une prime de 100 euros nets mensuels.

Le vœu est **rejeté**.

#### **SOLIDARITE**

##### **Vœu relatif à la « La cantine des Pyrénées »**

Considérant que s'est implantée dans un local situé au 331 rue des Pyrénées une activité connue comme « La cantine des Pyrénées » ;

Considérant que ce local appartenant à un groupe immobilier d'activité spéculative, était inoccupé depuis au moins deux ans ;

Considérant que ce lieu a été investi depuis janvier 2013 par des chômeurs, des travailleurs et des habitants y développant plusieurs activités ;

Considérant que six personnes n'ayant pas les moyens de se loger mais effectuant des démarches pour avoir accès au parc social de la ville se sont installées à l'étage de ce local ;

Considérant que « La cantine », au-delà d'un lieu où il est possible de déjeuner, de façon fort utile pour les personnes en situation de précarité, est aussi un espace ouvert sur le quartier ;

Considérant que cet endroit fonctionne comme une coopérative où chacun peut participer à l'organisation des activités ;

Considérant qu'y sont proposés des cours de français, des distributions gratuites de nourriture et de nombreuses activités d'un intérêt indéniable ;

Considérant que ce lieu de rencontre permet de nombreux partenariats entre associations et une implication citoyennes des habitants du quartier ;

Considérant que l'activité de « La cantine » se déroule sans aucun incident, ne représente aucune menace pour la sécurité, la tranquillité publique et la salubrité du lieu ;

Considérant qu'elle contribue à l'inverse à l'entretien du lieu et à renforcer la solidarité entre les habitants ;

Considérant que les occupants sont sous le coup d'une décision de justice contre laquelle ils ont engagé un recours ;

Sur proposition du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris étudie toute solution permettant de pérenniser l'activité associative de « La cantine des Pyrénées » dans une autre implantation, au moyen notamment de conventions d'occupations temporaires de locaux dépendants de la Ville.

Le vœu est **adopté**.

##### **Vœu relatif aux salariés du Lutétia**

Considérant la mobilisation des salariés du Lutétia, à plusieurs reprises en grève, pour faire interdire la mise en œuvre du PSE prévu par leur direction ;

Considérant que le motif économique pour licencier directement ou indirectement 300 salariés revendiqué par la direction du Lutétia et pour justifier le PSE est inexistant, puisqu'il s'agit d'une fermeture de l'établissement pour travaux et qu'aucune suppression d'emploi n'est envisagée lors de la réouverture ;

Considérant que le groupe ALROV auquel appartient l'hôtel réalise chaque année des bénéfices colossaux et dispose largement des moyens financiers nécessaires pour le maintien dans l'emploi et la garantie des salaires de l'ensemble des salariés pendant la fermeture de l'établissement pour travaux ;

Considérant l'exemple de l'Hôtel Crillon où la direction de l'Hôtel et le syndicat CGT sont parvenus à un accord sur le maintien des emplois et de la rémunération des 360 salariés concernés par la fermeture pour travaux ;

Considérant l'importance du maintien et du développement de l'emploi dans Paris ;

Sur proposition du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris s'adresse au Ministre du travail et de l'emploi afin qu'il mette tout en œuvre pour :

- garantir le maintien des salaires à 100% pendant les 3 années de travaux sans chantage aux aides de l'Etat, avec des possibilités de détachements comprenant une rémunération bonifiée de 30% dans d'autres établissements hôteliers de luxe et l'accès à des formations qualifiantes ;

- soutenir les projets des salariés de création ou de reprise d'entreprise ou de bénévolat associatif avec le versement des 36 mois de salaires en une fois après validation du projet, et l'établissement d'une option de retour au Lutetia à lever avant la réouverture.

Le vœu est **retiré au profit d'un vœu de l'exécutif**.

**Vœu pour le retour de Léonarda et Khatchik en France**

Considérant que la collégienne Léonarda Dibrani (15 ans) et le lycéen Khatchik Kachatryan (19 ans) ont été récemment expulsés de France, car ils n'étaient plus en situation régulière, alors qu'ils étaient tous deux en cours de scolarité,

Considérant que ces expulsions ont choqué beaucoup de nos concitoyens et ont suscité l'indignation et la mobilisation de nombreux lycéens et enseignants qui réclament encore leur retour,

Considérant que la majorité actuelle du Conseil de Paris a toujours demandé par le passé aux gouvernements successifs que des jeunes en cours de scolarité ne soient pas expulsés de France, et que depuis 2006 de nombreuses Mairies d'arrondissement ont organisé des « parrainages civils et républicains » de jeunes scolarisés en situation irrégulière en présence d'élus qui les plaçaient ainsi symboliquement sous leur protection et exigeaient alors des pouvoirs publics un changement de la loi les concernant,

Considérant que dans le cas de Khatchik Kachatryan, son expulsion en Arménie, pays qu'il ne connaît pas, le place en situation de danger puisqu'il a obligation de faire son service militaire ou il sera incarcéré,

Considérant que dans le cas de la collégienne Léonarda, son interpellation a été faite par les forces de l'ordre durant du temps scolaire, ce qui est contraire à deux circulaires ministérielles de 2002 et 2010 et à la récente circulaire 2012-141 du 2 octobre 2012 sur l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés qui stipule : « *L'école est un droit pour tous les enfants résidant sur le territoire national quels que soient leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieur comme le précise le code de l'éducation qui a inscrit dans ses articles L. 111-1, L. 122-1 et L. 131-1 l'obligation d'instruction pour tous les enfants* », circulaire qui précise également que « *l'École doit aussi être vécue comme un lieu de sécurité par ces enfants et leurs familles souvent fragilisés par les changements de leur situation personnelle.* »

Considérant que le rapport commandé par le Gouvernement sur l'affaire Léonarda indique lui-même qu'existent des « *instructions déjà anciennes relatives aux espaces scolaires et aux interventions proches de cet espace* » et que le Président de la République a lui aussi évoqué, lors de son allocution télévisée sur le sujet, « *une infraction par rapport à ce qu'on peut penser être* » la règle applicable aux espaces scolaires, reconnaissant ainsi lui-même qu'il y a eu infraction de la loi,

Considérant qu'il n'est pas acceptable de demander, tel que l'a proposé le président de la République, à une jeune fille de 15 ans de revenir « *seule* » en France, sans sa famille et que cela est contraire à la Convention de New York sur les droits de l'enfant et surtout l'art.8 de la Convention Européenne des droits de l'homme qui est d'application directe en France.

Le Conseil de Paris, sur proposition du groupe Communiste et élu du Parti de gauche, demande au

Maire de Paris de s'adresser au Ministre de l'Intérieur et au Président de la République :

- afin qu'il autorise, dans les meilleurs délais, le retour en France du lycéen Khatchik Kachatryan et de la collégienne Léonarda Dibrani avec sa famille,
- 
- d'engager une refonte du CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) afin de permettre à tous jeunes collégiens, lycéens, apprentis et étudiants de terminer leurs études sans menace d'expulsion.

Le voeu est rejeté.

**QUALITE DE VIE**

**Vœu relatif au GPRU porte de Vincennes**

Considérant les nombreuses études réalisées dans le cadre du projet urbain programmé dans le quartier de la Porte de Vincennes depuis 2002 ;

Considérant les aménagements déjà réalisés et permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants du quartier (avenue de la porte de Vincennes, équipement petite enfance, tramway,...) ;

Considérant la présence de fortes nuisances (pollution de l'air et nuisances sonores) engendrées par les circulations sur le périphérique et l'avenue de la Porte de Vincennes ;

Considérant les objectifs du Grand Projet de Renouveau Urbain dont l'amélioration du cadre de vie et la réduction des nuisances sont une priorité ;

Considérant les objectifs de la Ville de Paris en matière de réduction des nuisances avec des interventions mises en place sur le périphérique (réduction de la vitesse, pose d'un nouveau revêtement de chaussée) et un investissement financier aux bailleurs sociaux pour l'amélioration de leur patrimoine de logements (rénovations plan climat) ;

Considérant le nombre important de logements dans ce quartier avec des interventions programmées par les bailleurs sociaux pour l'amélioration de leur patrimoine et surtout de la qualité de vie de leurs locataires ;

Considérant que la technologie en matière d'interventions pour la réduction des nuisances (acoustique et pollution de l'air) se développe et devient de plus en plus performante ;

Considérant que la Ville de Paris a toujours montré un volontarisme dépassant les normes et les réglementations en matière de développement durable et environnemental (écoquartier Fréquel-Fontarabie, bâtiments passifs, développement des modes de déplacements doux,...) ;

Considérant les contraintes de cette portion du boulevard périphérique porte de Vincennes (peu enfoui avec une présence importante de logements situés tout le long) en matière d'aménagement urbain qui réduisent les possibilités d'interventions telles qu'elles sont réalisées dans d'autres sites (porte des Lilas, porte de Vanves,...).

Sur proposition du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- le projet urbain de la porte de Vincennes développe des dispositifs ambitieux et ingénieux en matière de réduction des nuisances, adaptés aux contraintes spécifiques du site en s'appuyant sur les technologies modernes ;
- le projet urbain prévoit des aménagements innovants tant sur l'espace public et les espaces verts (augmentation des talus, structure innovante,...) que sur les bâtiments existants et en construction neuve (protections phoniques, isolation des façades, traitement de l'air, ...);
- la Ville de Paris tire parti et établit un suivi du projet urbain de la porte de Vincennes pour qu'il devienne une référence urbaine dans le domaine du traitement des nuisances afin d'apporter des solutions efficaces et innovantes pour la qualité de vie des habitants.

Le vœu est adopté.

#### **Vœu relatif au nettoyage de la partie aérienne du canal Saint-Martin et du bassin de la Villette**

La partie aérienne du canal Saint-Martin et le bassin de la Villette sont devenus ces dernières années des espaces de promenade pédestre, cycliste et nautique, pour de nombreux parisiens, ainsi que pour les touristes.

Ce sont des lieux conviviaux sur lesquels des milliers de personnes se promènent, se restaurent et se désaltèrent, particulièrement lorsque arrivent les beaux jours.

En fin de semaine, les berges et les plans d'eau sont jonchés de débris. Cela peut entraîner la recrudescence de rongeurs sur les rives. La salubrité des lieux et du canal en est affectée, ainsi que la beauté des lieux.

Malgré de nouveaux dispositifs d'information mis en place par la Ville de Paris avant l'été, la situation n'évolue pas de manière satisfaisante.

En avril 2013, un premier vœu relatif à cette situation, déposé par les élus communistes, avait été retiré pour laisser le temps aux nouveaux dispositifs d'être déployés.

Pour ces motifs, sur proposition du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- Le Maire de Paris mette en place un renforcement du nettoyage de la partie aérienne du canal Saint-Martin et du bassin de la Villette, comprenant les berges et les plans d'eau, ainsi que de l'entretien des espaces plantés autour du bassin Louis-Blanc.
- Les régies de quartier, notamment celle du 10<sup>ème</sup> arrondissement, soient sollicitées pour cela, en lien avec la Direction de la Propreté et de l'Eau, la Direction de la Voirie et des Déplacements, et la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.

le vœu est adopté.

#### **SERVICE PUBLIC**

##### **Vœu relatif aux Partenariats public privé (PPP)**

Considérant l'ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004 – modifiée par les lois n°2008-735 et n° 2009-179 – relative aux contrats de partenariat public-privé (PPP) et ouvrant la possibilité pour les collectivités de confier à une entreprise une mission globale ayant pour objet la construction, la transformation, l'entretien, la maintenance, l'exploitation ou la gestion d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels nécessaires au service public, ainsi que tout ou partie de leur financement.

Considérant les très nombreuses réserves émises par la Cour de Comptes, dès 2008 et renouvelées en 2011, relatives aux surcoûts importants pour la collectivité de tels montages financiers ;

Considérant l'exemple du marché d'attribution de l'écotaxe au consortium Ecomouv', mis en lumière par l'actualité récente et dont le classement des offres a été signé par Mme Kosciusko-Morizet, Ministre de l'Ecologie de l'époque ;

Considérant que ce marché a conduit à un contrat particulièrement avantageux pour l'entreprise privée avec à la clé une captation de près de 20% des recettes à venir, soit un rendement dix fois supérieur à la moyenne, et cela au détriment des contribuables et de la collectivité ;

Considérant que ce dernier exemple illustre les surcoûts des marchés PPP, dénoncés par la Cour des Comptes, et témoigne pour le moins d'une gestion négligente des deniers publics ;

Considérant qu'une municipalité peut recourir à des modes de financements à un coût nettement inférieur à celui d'un partenariat public-privé ;

Sur proposition des élus du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris s'engage à ne pas recourir à des montages financiers de type partenariat public-privé.

Le vœu est adopté.

##### **Vœu relatif au maintien des services de l'Hôtel Dieu**

Considérant la décision de la Ministre Marisol Touraine de reporter sine die la fermeture des urgences prévues initialement au 4 novembre 2013 ;

Considérant le vœu adopté au mois d'octobre 2013 par le Conseil de Paris, qui exigeait « *qu'un moratoire sur les restructurations de l'Hôtel-Dieu soit instauré afin qu'aucune décision de transfert de service ou d'organisation ne rende impossible de fait toute étude sérieuse du projet alternatif* » ;

Considérant les propos du Maire de Paris qui, dans un communiqué en date du 3 novembre déclarait : « *Je ne validerai aucune forme de démantèlement et je demande qu'un projet partagé et crédible, socialement juste et médicalement efficace, dont les Parisiens ont tant besoin, soit élaboré* » ;

Considérant que malgré l'engagement de la ministre de la santé et malgré l'adoption du vœu par le Conseil de Paris, la direction de l'AP-HP a poursuivi le démantèlement de l'hôpital, le vidant de ses services, de ses personnels et de ses patients, méprisant ainsi totalement l'engagement des élu-e-s ;

Considérant qu'en refusant d'entendre la parole des élus et du gouvernement, la Directrice Générale de l'AP-HP se place en situation de déni démocratique ;

Considérant que depuis le 4 novembre 2013, les pompiers ont pour consigne de ne plus acheminer les patients vers les urgences de l'Hôtel-Dieu ;

Considérant qu'aucun autre hôpital parisien ne peut accueillir ces patients, tant les urgences des autres hôpitaux sont déjà surchargées ;

Considérant que le rapport Carli commandé par Marisol Touraine et remis lundi 30 septembre confirme que le seul moyen efficace de désengorger les urgences est de maintenir et de développer des lits d'hospitalisation ;

Considérant qu'un accueil en consultation 24h sur 24h ne saurait correspondre à un service d'urgences, et pire encouragerait un autodiagnostic dangereux pour les patients ;

Considérant que pour restaurer les conditions de sécurité dans les prises en charge des patients il est nécessaire de maintenir et/ou rétablir un certain nombre de services (service de médecine interne, renforcement du personnel des urgences et des services support comme la radiologie et la biologie)

Sur proposition du Groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche, le Conseil de Paris demande :

- Le rétablissement à l'Hôtel-Dieu de l'ensemble des services démantelés, de ses personnels (médicaux, paramédicaux et internes) plateaux techniques et services supports, et notamment le maintien du service de médecine interne et le maintien de l'accueil des pompiers et ambulances ;

- que la Mairie de Paris intervienne auprès de l'AP-HP afin de demander la réintégration du Dr Kierzek à ses fonctions de responsable du SMUR Hôtel-Dieu ;

-La mise en place d'une table de négociation et la remise à plat en concertation des projets d'avenir pour l'Hôtel-Dieu, ses urgences et ses services de soins afin de permettre l'étude du projet alternatif porté par les personnels avec redéploiement d'activités médico-chirurgicales (chirurgie, périnatalité, gériatrie/médecine polyvalente,...), « le pacte hospitalier » d'ores et déjà signé par un certain nombre d'élu-e-s parisiens ;

- Que la parole de la Ministre de la Santé, du Maire de Paris et du Conseil de Paris soit respectée par l'AP-HP ;

- Que le Maire de Paris intervienne auprès du gouvernement pour mettre fin aux fonctions de la directrice de l'AP-HP, Madame Mireille Faugère.

**Le vœu est retiré au profit d'un vœu de l'exécutif.**

\*\*\*